

Protection sociale complémentaire : Les personnels doivent pouvoir décider sereinement !

Ces derniers jours, les personnels du ministère reçoivent de multiples mails de certaines administrations locales concernant l'adhésion à la future **Protection Sociale Complémentaire**.

Le moins que nous puissions constater, c'est que **la PSC suscite de vives réactions et interrogations par manque d'informations suffisamment claires**.

De plus sans parler du coût réel individuel à prestations égales, selon les établissements du MINARM, notamment les EPA, le niveau d'information est complètement disparate parfois inexistant, alors que dans certains établissements le prestataire tient déjà des permanences.

Par ailleurs, **la CGT** dénonce les écrits de l'administration du 16 juillet 2024 :

« Les organisations syndicales ont contribué activement à construire une couverture de soins de qualité au moyen de l'accord collectif ministériel qui constitue une avancée sociale majeure pour tous les agents du ministère. »

En effet le 19 juin, en découvrant les montants des cotisations, **la CGT** signifiait qu'elle n'avait pas signé pour ça !

L'augmentation significative du coût pour un foyer, notamment en raison de la non prise en charge partielle par le MinArm des cotisations des ayants droits n'est pas acceptable pour ne pas dire scandaleuse !

A l'heure, où pour bon nombre de personnels chaque centime compte, le caractère obligatoire de l'adhésion au contrat collectif est une charge financière supplémentaire qui fera mal au portefeuille.

La PSC MinArm, étant loin d'être un gain pour tous, **la CGT revendique la suppression du caractère obligatoire d'adhérer exclusivement à la mutuelle du MinArm**.

De toute évidence, ce qui devait être considéré comme attractif et une avancée sociale pour tous, se révèle être un véritable recul dès la première année ! Sans parler de la deuxième couche que sera la Prévoyance !

Les personnels inquiets, en découvrant l'estimation d'une facture salée, se sentent contraints et pressés par les directives de l'administration sur le sujet.

La CGT réitère sa demande au ministère de **revoir sa copie en concertation avec les organisations syndicales afin de proposer des tarifs plus avantageux pour que la PSC soit une réelle avancée**.

Si vous ne souhaitez pas subir cette adhésion à la mutuelle Harmonie, à faire remonter vos questions à l'adresse mail trav-etat@cgt.fr.

Montreuil, le 31 juillet 2024